

Politiques sociales

Expérimentation sociale : de la théorie à la pratique

Tester une innovation sociale, l'évaluer rigoureusement pour en mesurer les effets en vue d'une généralisation future : tel est le principe de l'expérimentation sociale. Porteuse de promesses de scientificité, de rationalisation des dépenses publiques et de renouvellement de l'action sociale, la méthode bute dans les faits sur de nombreuses difficultés.

DOSSIER RÉALISÉ PAR AURÉLIE VION

► Exemple d'expérimentation réussie, « Un chez soi d'abord » a été pérennisé par l'État dans les quatre villes test, et sera étendu sur seize nouveaux sites entre 2018 et 2022.



© DR

« **A**ssignation aléatoire », « expérimentation », « groupes témoins », « groupes tests » : ces termes qui relevaient, à l'origine, des sciences naturelles et de la médecine, ont désormais intégré le lexique de l'action sociale. L'idée de transposer des méthodes destinées aux médicaments à des dispositifs sociaux est née aux États-Unis, pour faire irruption en France au début des années 2000. L'inscription du droit à l'expérimentation dans la Constitution française en 2003 en a constitué l'un des éléments déclencheurs. Des personnalités comme Martin Hirsch, avec la création du revenu de solidarité active (RSA) ou celle du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ), ou l'économiste Esther Duflo et ses recherches sur la lutte contre la pauvreté, ont largement contribué à populariser ce concept dans l'Hexagone.

Rigoureuse voire scientifique, la méthode est présentée comme un bon moyen pour n'investir que sur des innovations qui ont fait la preuve de leur efficacité. En produisant des chiffres validés par des chercheurs et en mesurant les coûts évités, l'expérimentation permettrait aussi de battre en brèche les discours d'assistantat qui remettent en cause l'action sociale, trop souvent perçue comme un gouffre financier pour la société et non comme un investissement.

Un tableau trop idyllique

Mais force est de constater que ce tableau idyllique ne correspond pas vraiment aux réalités de terrain. La définition même du concept d'expérimentation sociale ne fait pas consensus. Aux Rencontres de l'expérimentation sociale organisées en novembre 2007, le terme a été défini comme tel : « Une innovation de politique sociale initiée dans un premier temps à petite échelle, compte tenu des incertitudes existantes sur ses effets, et mise en œuvre dans des conditions qui permettent d'en évaluer

les résultats, dans l'optique d'une généralisation si ces résultats s'avèrent probants. » Innovation, évaluation et généralisation : trois enjeux qui ne font pas (ou plus) tout à fait l'unanimité. Pour Hélène Giacobino, directrice générale du J-PAL Europe, l'un des plus grands laboratoires menant des expérimentations sociales sur la lutte contre la pauvreté (145 chercheurs affiliés dans 49 universités du monde entier), l'expérimentation « ne recouvre pas forcément une innovation. Il existe de nombreux dispositifs qui ne sont jamais évalués. L'expérimentation permet de vérifier s'ils sont vraiment efficaces. Si oui, alors généralisons-les. Sinon, arrêtons-les tout de suite ».

Chiffres clés

➔ **766** projets portés et évalués par le FEJ depuis sa création.

➔ **170** d'entre eux ont fait l'objet d'une évaluation randomisée, soit un peu plus de 22 %.

(Source : FEJ).

Jules Simha, sociologue de l'action publique, estime lui aussi que l'expérimentation n'est pas forcément synonyme d'innovation. Ce chercheur post-doctoral au centre d'études de l'emploi et du travail (CEET) a étudié de près les expérimentations portées par le FEJ (1) : « Les premiers appels à projet laissaient des marges de manœuvre assez fortes aux porteurs de projets, mais par la suite le FEJ s'est montré beaucoup plus précis, jusqu'à dessiner les contours des dispositifs, conçus au niveau central. » Le fonctionnement par appels à projet illustre bien que l'expérimentation sociale, du moins telle qu'elle a été pensée au sein du FEJ, ne vise pas forcément

à encourager une créativité qui partirait des acteurs de terrain pour tendre vers le national.

Inhérente à toute expérimentation sociale, l'évaluation fait également débat. Il existe pléthore de méthodes quantitatives, mais aussi qualitatives. La méthode randomisée (appelée aussi méthode par assignation aléatoire), qui suppose la constitution d'un groupe test et d'un groupe témoin tiré au sort, est souvent montrée comme LA méthode idéale car la plus rigoureuse et la plus scientifique. Pourtant, elle est aussi bizarrement la moins utilisée.

Pas de primauté d'une méthode

Sur les 766 projets portés et évalués par le FEJ depuis sa création, seuls 170 ont fait l'objet d'une évaluation randomisée, soit un peu plus de 22 %. « Quand nous avons démarré, certains ont pensé que nous souhaitions favoriser ce type d'évaluation car nous y avons consacré un chapitre important dans notre guide à l'attention des porteurs de projets. Il est vrai que les enseignements que l'on peut tirer d'une évaluation par randomisation sont plus solides si la méthodologie a été bien appliquée, indique Malika Kacimi, cheffe de mission d'animation au FEJ. Mais tout dépend ce que l'on cherche à évaluer : quand il est possible d'identifier des données chiffrées comme le taux de retour à l'emploi ou au logement par exemple, il y a un intérêt à privilégier l'étude randomisée. Chaque méthode a ses avantages et ses inconvénients, il n'y a pas de primauté de l'une sur l'autre. »

La complémentarité des méthodes quantitative et qualitative est défendue par l'Union interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (Uniopss) : « On ne peut pas évaluer des situations humaines comme on évalue des médicaments, estime Morgane Dor, conseillère technique. Les indicateurs quantitatifs ne peuvent être suffisants. » L'évaluation randomisée présente en outre des inconvénients : très coûteuse, elle suppose de réunir un échantillon suffisamment important, puisque la moitié des participants ne bénéficie pas

(1) tsa n° 79, févr. 2017, p. 6.

du programme. Une condition qui n'est pas toujours facile à remplir, surtout si l'expérimentation s'adresse à une frange bien spécifique d'usagers. Elle entraîne également des questionnements éthiques. Avec la sélection aléatoire du groupe test et du groupe témoin, comment s'assurer que l'expérimentation sociale respecte le principe d'égalité entre tous les citoyens? « Il est fréquent que les travailleurs sociaux soient réticents à l'égard du tirage au sort, qui leur semble contraire à leur éthique. Mais les usagers du groupe témoin ne peuvent pas être considérés comme lésés par rapport aux autres, puisqu'ils bénéficient des dispositifs de droit commun en vigueur. D'ailleurs, nous constatons que les réticences sont souvent du côté des professionnels, pas du côté des participants, qui sont en général honorés de contribuer à une démarche de recherche porteuse d'améliorations futures », souligne Hélène Giacobino.

Mieux associer les professionnels

Certes, mais la randomisation peut aussi être à double tranchant comme le pointe le sociologue Jules Simha: « L'expérimentation est aussi porteuse de droit à l'erreur: les effets de l'expérimentation peuvent s'avérer négatifs, ce qui pose question dès lors que l'on agit auprès de populations vulnérables. » Pour Ben Rickey, responsable de projet à l'Agence nouvelle des solidarités actives (Ansa), les difficultés se concentrent non pas sur l'éthique mais sur la faisabilité des programmes:



► Ben Rickey, responsable de projet à l'Agence nouvelle des solidarités actives (Ansa).



► Cécile Campy, directrice adjointe de l'Association nationale des groupements de créateurs (ANGC).

« Trop souvent les expérimentations n'anticipent pas suffisamment l'évaluation, en termes de méthodologie. On a vu des évaluateurs arriver en cours de route! » L'interprétation des résultats est elle aussi souvent mise en cause. « Le problème de l'évaluation quantitative est qu'elle dit peu de chose sur le pourquoi et le comment. Elle montre mais n'explique pas. C'est pourquoi nous envisageons de lancer une nouvelle étude, qualitative cette fois », témoigne Cécile Campy, directrice adjointe de l'Association nationale des groupements de créateurs (ANGC), dont l'expérimentation a permis de prouver les bénéfices du programme qu'elle porte (ce numéro, p. 21). Si elle se dit très satisfaite de l'expérience, Cécile Campy regrette que les professionnels de terrain n'aient pas été

associés à la conception des enquêtes: « Contrairement à l'évaluation de l'impact sur l'emploi et la formation, la mesure de l'impact sur l'autonomie décisionnelle des jeunes posait problème. Les évaluateurs ont tenté des choses, testé des outils mais nous aurions dû davantage nous impliquer. Il y avait un côté très descendant à la démarche. »

La généralisation: un objectif oublié?

Quid de la généralisation? « Je ne connais qu'une dizaine d'expérimentations qui ont conduit à un essaimage », relève Ben Rickey de l'Ansa. « Un chez-soi d'abord » (ce numéro, p. 20) ou « la Mallette des parents », généralisée par l'Éducation nationale, font figure d'exception. Sur les 766 expérimentations

[Quand l'expérimentation s'ouvre au privé]

Prônant eux aussi l'évaluation de l'efficacité et de l'efficience de l'action sociale, les contrats à impact social peuvent être considérés, à bien des égards, comme une forme d'évolution du concept d'expérimentation sociale. Nés dans les pays anglo-saxons, les *social impact bonds* ont fait récemment leur apparition en France, via un appel à projets porté par le secrétariat d'État chargé de l'économie sociale et solidaire (1).

Là aussi, il s'agit d'expérimenter des projets innovants à petite échelle, mais un ingrédient supplémentaire a été ajouté: puisque ce sont un ou plusieurs financeurs privés qui s'engagent à financer l'expérimentation et à en supporter le risque. Autrement dit, si les objectifs déterminés en amont sont atteints, ce sont les pouvoirs publics qui paient (avec

des intérêts). Dans le cas contraire, ce sont les opérateurs privés qui assument.

L'évaluation représente donc un enjeu crucial. « Le risque est de trop se focaliser sur l'ingénierie très lourde à mettre en place entre les différents acteurs au détriment de l'évaluation, analyse Ben Rickey responsable de projet à l'Agence nouvelle des solidarités actives (Ansa). Au Royaume-Uni, certains contrats à impact social n'ont pas mis en place une évaluation suffisamment rigoureuse, se contentant d'une évaluation avant/après, qui implique des calculs pas toujours très précis. »

(1) tsa n° 73, juin 2016, p. 10.

menées depuis sa création, le FEJ n'est pas en mesure de dire combien ont été généralisées: « Nous n'avons malheureusement pas systématiquement l'information quant à la pérennité ou la généralisation d'un projet qui a été expérimenté, notamment quand il est porté par une structure associative. Il se peut néanmoins que certains projets aient pu s'étendre au moins au niveau régional, en étant repris par la collectivité locale », indique Malika Kacimi. Le sociologue Jules Simha, qui a passé au crible les 334 expérimentations portées par le FEJ entre 2007 et 2012, estime que moins de 1 % d'entre elles a fait l'objet d'une généralisation.

Des lieux de diffusion

À quoi bon apporter la preuve de l'efficacité de dispositifs sociaux s'ils ne sont pas généralisés et même pérennisés, faute de financement et de déploiement à plus grande échelle? « La généralisation, présentée explicitement à l'ori-



La politique reste libre quels que soient les résultats de la recherche."

Hélène Giacobino, DG du J-PAL Europe

gine comme un but à atteindre, n'est clairement plus un objectif. L'argument est de dire que les expérimentations ne s'appliquent qu'aux initiatives locales, qu'elles sont trop spécifiques et trop nombreuses. Donc trop chères », analyse le sociologue. Sans parler de généralisation, l'essaimage ou même la diffusion de la somme des connaissances acquises, qui permettrait aux acteurs de terrain de s'en inspirer et de ne pas réinventer ce qui a déjà été fait, n'est pas au rendez-vous. « En général, on produit un beau rapport, on organise quelques conférences et cela s'arrête là. À quoi ça sert d'innover sans capitaliser?, s'interroge Ben Rickey. Nous avons besoin de lieux de diffusion, des

guichets uniques pour avoir une vue d'ensemble au niveau français et même international, quand bien même toutes les expérimentations ne sont pas duplicables. »

Mais si le concept d'expérimentation sociale ne tient pas toutes ses promesses, c'est aussi parce que l'objectivité scientifique tant promue se heurte aux réalités politiques.

Dérives politiques

L'une des premières expérimentations françaises, le RSA, en constitue un bel exemple. « La méthode n'a pas été respectée puisque la généralisation du RSA s'est produite sur la base d'un rapport intermédiaire cinq mois seulement après le début de l'expérimentation, qui était prévue pour trois ans. Les évaluateurs avaient pourtant prévenu du caractère provisoire des résultats, avec des marges d'erreur assez élevées », souligne Jules Simha, qui pointe un usage détourné de l'expérimentation sociale, où la science est utilisée comme caution à un discours politique existant.



Emmanuel Dupont,
Responsable mission
au CGET*

“Un nouvel outil de politique publique”

Au-delà de l'évaluation, qui constitue un impératif, Emmanuel Dupont rappelle qu'il ne faut pas perdre de vue la finalité des expérimentations sociales: leur diffusion et leur appropriation par les politiques publiques.

* Commissariat général à l'égalité des territoires.

Quelle est votre définition de l'expérimentation sociale?

Emmanuel Dupont: L'expérimentation a valeur de test, elle porte une dimension provisoire et renvoie très souvent à la notion de petite échelle. Elle doit avoir pour objectif l'arrêt ou l'essaimage de la mesure expérimentée. L'essaimage doit être pensé de manière très générique, qui peut aller de la libre reprise à la généralisation. L'expérimentation porte une idée d'innovation et de transformation sociales.

L'évaluation randomisée est souvent présentée comme la méthode idéale. Quelle est votre position?

E. D.: L'évaluation constitue un impératif de l'expérimentation. Concernant la méthode, il faut comprendre qu'elle ne fera pas à elle toute seule le jugement (« Ça marche ou ça ne marche pas? », « On continue ou on arrête? »). L'évaluation consiste à décider, après délibération, si le test est concluant ou non et si une diffusion se justifie. C'est un processus essentiellement politique, bien que nourri d'informations ou de données que les chercheurs et les experts produisent. Pour le dire schématiquement, la randomisation mesure, mais ne décide pas. Si nous prenons au sérieux la notion d'expérimentation, nous devons

Les exemples de dérives ne sont pas rares. L'expérimentation menée sur la garantie jeunes a elle aussi pâti d'une évaluation biaisée, puisque le nombre de territoires tests n'a cessé de croître durant l'expérimentation, ne permettant plus la juste comparaison avec les territoires témoins. « Le politique reste libre quels que soient les résultats de la recherche, constate Hélène Giacobino. Le J-PAL a mené en 2007-2008 une évaluation destinée à comparer l'accompagnement des demandeurs d'emploi entre des opérateurs privés et publics. Les chercheurs étaient arrivés à la conclusion que l'ANPE était plus efficace. Pourtant les opérateurs privés ont perduré. »

Le poids de l'idéologie

Affirmer que l'expérimentation permettrait de sortir des logiques partisanes semble donc une erreur. « En France, nous sommes particulièrement mauvais en termes de culture scientifique, nous sommes tout sauf pragmatiques, nous sommes des idéologues maladroits », regrette Patrick Valentin qui pilote l'expérimentation « Territoires zéro chômeur longue durée », qui vient d'être lancée pour une durée de cinq ans (2). Pensé pour être déployé sur cinq terri-

toires, ce programme l'est finalement sur dix : « Je suis terriblement inquiet car j'ai dû céder sur plusieurs points : le nombre de territoires, le choix de certains qui m'ont été imposés, les modalités de financement des entreprises... », pointe Patrick Valentin, conscient que le temps de l'expérimentation, forcément long, ne peut suivre celui de l'urgence du politique. « Derrière des expérimentations qui paraissent très rationnelles et scientifiques, il y a en réalité beaucoup d'idéologies. L'impression que cela donne est que c'est téléguidé et déconnecté des équipes de terrain, estime pour sa part Éric Denoyelle, membre du collectif "Pour une éthique en travail social". Je suis davantage favorable aux recherches-actions, qui permettent de rapprocher l'université des professionnels dans un mouvement plus ascendant. »

Toujours contestables

Est-ce à dire que l'expérimentation sociale est un concept en perte de vitesse ? L'arrivée des contrats à impact social (encadré, p. 17), qui peuvent être



► L'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée » vient d'être lancée pour cinq ans, sur dix territoires.

considérés comme une nouvelle forme d'évaluation de l'efficacité de l'action sociale, ou la création de la Fondation pour l'investissement social et le développement humain (3), destinée à soutenir des évaluations d'expérimentations, semblent prouver le contraire. Reste à garder à l'esprit que, quelle que soit la méthode, les preuves apportées par les expérimentations sociales peuvent toujours être contestables.

(2) tsa n° 76, oct. 2016, p. 40.

(3) www.tsa-quotidien.fr, 18 janv. 2017.

pouvoir lui consacrer plus de moyens. Mais je ne crois pas qu'il faille pour autant en faire la méthode unique, car les résultats ne sont pas toujours très faciles à interpréter, elle est assez complexe et coûteuse à mettre en place et n'éclaire souvent qu'un seul aspect de l'expérimentation (son opportunité, son efficacité, ses impacts indirects... ne sont presque jamais appréhendés). L'essentiel est d'améliorer nos méthodes de délibération et de décision dans le cadre des expérimentations.

Est-ce un concept encore porté aujourd'hui ?

E. D. : Oui, je pense que l'expérimentation est en plein essor et promise à un bel avenir. Elle va devenir indispensable aux acteurs publics, car, bien faite, elle anticipe sur les échecs et facilite la mise en œuvre. Le CGET s'intéresse de près aux expérimentations sociales car parmi nos missions figure, outre le soutien aux projets locaux, leur accompagnement dans le changement d'échelle. Objectifs : faire circuler les bonnes pratiques entre les territoires, nourrir le renouvellement des politiques publiques de solutions conçues localement... Cela suppose de penser et d'organiser le passage du local au national, mais aussi la coopération du public avec le privé.

La généralisation est-elle encore un objectif ?

E. D. : Plus que jamais. Mais à généralisation, je préfère le terme de diffusion. N'oublions pas que derrière, il y a l'ambition de faire profiter au plus grand nombre d'un dispositif jugé utile. L'expérimentation doit donc se poser, dès son lancement, la question de sa possible diffusion. Il me semble que ce point fait trop souvent défaut en France : la perspective de déploiement semble renvoyée à une étape ultérieure. Peut-être parce que nous sommes trop marqués par un idéal de diffusion automatique, « par décret », que l'expérience dément pourtant toujours. Si l'on considère l'expérimentation comme un nouvel outil de politique publique, il faut l'inscrire dans des schémas d'organisation nationaux, mobiliser les professionnels et les bénéficiaires au plus tôt. Pour autant, l'expérimentation n'est pas la seule manière de penser l'innovation sociale et sa diffusion. Côté CGET, nous étudions la possibilité de constituer des « bouquets de solutions » issus de projets locaux, dans lesquels les collectivités locales ou les réseaux d'acteurs territoriaux pourraient piocher. Nous sommes aussi en train de créer, *via* un collectif d'une soixantaine d'acteurs nationaux, une banque de l'innovation sociale, qui prendra la forme d'un moteur de recherche regroupant plusieurs dizaines de milliers de projets.

Après la preuve, la généralisation

Après cinq ans d'expérimentation, le programme « Un chez-soi d'abord » a prouvé son efficacité auprès des sans-abri présentant des troubles psychiques sévères. Pérennisé sur les quatre sites tests, il va être étendu à 16 nouveaux territoires d'ici 2022.



© Photos Emmanuel Grimault
« Un chez-soi d'abord » - Toulouse 2012

- ➔ **Financement du programme :** assurance maladie (2,5 M€ par an) et État (3 M€ par an)
- ➔ **703 personnes** intégrées
- ➔ **85 %** des personnes toujours dans le logement deux ans après

Proposer un accès direct au logement ordinaire, sans conditions préalables, à des sans-abri ayant des troubles psychiques sévères : cela fonctionne. L'expérimentation « Un chez-soi d'abord » l'a prouvé. 85 % des participants sont toujours dans le logement deux ans après. La durée de séjour en hospitalisation a baissé de moitié. Ces deux chiffres font partie des conclusions des études menées par des chercheurs d'un laboratoire de santé publique de l'université d'Aix-Marseille.

Entre 2011 et 2016, sur quatre territoires (Lille, Paris, Toulouse et Marseille), 703

personnes ont intégré ce programme de recherche. 353 ont ainsi bénéficié d'un accompagnement intensif et pluridisciplinaire au domicile (comprenant des professionnels de santé, du secteur social, de la gestion locative et des médiateurs de santé pairs), tandis que les 350 autres faisaient partie du groupe « témoin » et étaient accompagnés par l'offre habituelle. L'expérimentation a donné lieu à deux rapports, l'un sur le volet quantitatif, l'autre sur le volet qualitatif.

« Nous avons choisi une étude randomisée parce qu'elle apporte un haut niveau de preuve et parce qu'elle avait déjà été testée aux États-Unis et au Canada. Nous avons pu nous inspirer de la méthode et des outils », explique la coordinatrice technique nationale Pascale Estecahandy. En France, l'expérimentation est portée par la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (Dihal) et l'assurance maladie. « Nous avons bénéficié d'une fenêtre d'opportunité politique. C'était une période où la politique de la preuve commençait à être valorisée en France », se souvient Pascale Estecahandy.

Mesurer l'efficacité

Si le dispositif a suscité quelques réticences, notamment d'ordre éthique, chez les travailleurs sociaux, à l'égard du groupe témoin et du tirage au sort qu'il induisait, il a présenté de nombreux avantages. Le premier d'entre eux est bien évidemment d'avoir apporté la preuve des bénéfices d'« Un

chez-soi d'abord » par rapport à l'offre habituelle. La comparaison en termes d'efficacité (mesure des effets sur la santé, le bien-être, l'insertion sociale...) mais aussi en termes de coûts (rationalisation des dépenses publiques avec un plus faible recours aux services, en particulier l'hospitalisation), s'est avérée déterminante. « Même si la recherche n'est pas parole d'Évangile, la comparaison entre les deux approches se passe de longs discours. Si nous n'avions pas eu les chiffres, jamais nous n'aurions pu convaincre Bercy », estime la coordinatrice. En faisant la preuve de son efficacité, l'expérimentation s'est traduite, *via* un décret du 28 décembre dernier (1), par une pérennisation du programme sur les quatre sites expérimentaux. Une extension à seize nouveaux sites est prévue d'ici 2022.

À contre-courant

Au-delà de l'essai, l'expérimentation a aussi permis, selon Pascale Estecahandy, de créer une nouvelle dynamique positionnant les « locataires » (nom donné aux bénéficiaires d'« Un chez-soi d'abord »), des personnes qui cumulaient en moyenne plus de huit années sans domicile et échappaient aux dispositifs classiquement proposés, comme des partenaires à part entière : « Nous les avons intégrés dans une recherche à laquelle ils étaient associés. Nous partageons des intérêts communs pour que les choses avancent. »

Autre effet constaté : l'affirmation du caractère non prédictif de la capacité d'entrer dans le logement. À contre-courant de l'offre classique, l'expérimentation « Un chez-soi d'abord » ne conditionne pas, en effet, l'accès à un logement ordinaire à la réussite d'un certain nombre d'étapes préalables, comme l'arrêt des consommations psychoactives ou la prise d'un traitement

(1) www.tsa-quotidien.fr, 10 janv. 2017.

relatif aux troubles psychiques. « J'ai l'impression que cette idée infuse peu à peu dans la culture des professionnels du champ social, j'ai rencontré des travailleurs sociaux qui l'appliquaient dans d'autres contextes. Ce principe d'inconditionnalité est l'une des clés du dispositif. En prouvant son efficacité, nous dépassons le cadre du simple avis », souligne Pascale Estecahandy.

Si le bilan s'avère très positif, il n'en demeure pas moins que l'expérimentation sociale reste un processus particulièrement lourd et très long. Faire concorder le temps de la recherche et le temps politique a constitué l'une des principales difficultés. « La chance que nous avons eue, c'est d'agir au sein d'une délégation interministérielle », estime la coordinatrice. Une chance dont

toutes les expérimentations sociales ne bénéficient malheureusement pas.

CONTACT

Dihal

Place des Degrés, Tour Pascal
92055 La Défense cedex

E-mail : contact.dihal@developpement-durable.gouv.fr

dihal.gouv.fr

Une méthode lourde mais efficace

Un réseau de missions locales, le groupement des créateurs, s'appuie sur un mode d'accompagnement original pour favoriser l'insertion des jeunes.

Lancé en 2000 au sein de la mission locale de Sénart (Seine-et-Marne), le groupement des créateurs était déployé dans 14 structures au démarrage de son expérimentation, en octobre 2010. L'idée de ce programme : s'appuyer sur les envies de création d'activité des jeunes demandeurs d'emploi, plutôt que d'essayer de faire coïncider les offres d'emploi non-pourvues avec leurs profils. L'objectif ne se limite pas à la création d'une entreprise. Il s'agit aussi de remobiliser le jeune vers la reprise d'une formation ou un emploi salarié.

L'initiative était jusqu'alors financée par les conseils régionaux, certains départements et agglomérations, le Fonds social européen et des fonds de l'État (ministère de l'emploi et politique de la ville), mais ces derniers ne cessaient de se réduire. « Si nous voulions continuer à être financés, il fallait que nous apportions la preuve de notre efficacité, indique Cécile Campy. En interne, nous avons bien des indicateurs en ce sens et des professionnels convaincus par le dispositif. Mais vu de l'extérieur, cela était moins évident », explique la directrice adjointe de l'Association nationale des groupements des créateurs (ANGC). Le réseau se lance alors dans

une démarche d'évaluation menée par le Centre de recherche en économie et statistique (Crest), en association avec le laboratoire de recherche sur la pauvreté (J-Pal) et le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ). « La méthode d'évaluation randomisée nous a été quasiment imposée. C'est une méthode lourde, compliquée mais elle nous a été présentée comme la plus rigoureuse et la mieux reconnue », précise la directrice adjointe de l'ANGC.

Des financeurs privés intéressés

Première difficulté rencontrée : la constitution du groupe témoin. « C'était tellement contraire aux valeurs que nous avons eu des missions locales qui ont préféré se retirer de l'expérimentation. Nous avons dû faire beaucoup de pédagogie, aller avec les chercheurs dans les neuf structures participantes pour répondre aux questions, relate Cécile Campy. Et nous avons défini avec les professionnels de terrain les protocoles d'évaluation pour déterminer de quelles manières nous allions informer les jeunes de leur assignation au groupe test ou témoin. Au final, ces derniers étaient beaucoup moins gênés par le tirage au sort que les conseillers ». Parmi

- ➔ **Financement :** Fonds d'expérimentation pour la jeunesse et Union des industries et des métiers de la métallurgie
- ➔ **86 %** de plus en termes d'entrée en formation un an après
- ➔ **23 %** de plus à trouver un emploi dans les deux ans

les obstacles rencontrés, il y eut aussi la constitution de l'échantillon, qui devait avoisiner les mille jeunes pour être suffisamment représentatif. Pour atteindre ce chiffre, les groupements participants ont dû doubler le nombre d'accompagnements habituels.

Mais les avantages retirés compensent largement la lourdeur de la démarche : les résultats de l'évaluation, très positifs (en termes d'accès à la formation, à l'emploi, d'augmentation des revenus...), ont permis au réseau de se voir ouvrir de nouvelles portes, notamment en termes de financement : le programme, retenu par « la France s'engage », a attiré l'attention de financeurs privés. Le nombre de groupements qui était de 14 en 2015, est passé à 17 en 2016, avec un objectif de 30 en 2019.

CONTACT

Association nationale des groupements de créateurs

462, rue Benjamin-Delessert
77550 Moissy-Cramayel

Tél. 01 64 13 82 79

E-mail : info@groupement-de-createurs.fr
www.groupement-de-createurs.fr

Vu au Royaume-Uni

Le paradis de la politique par la preuve ?

C'est sous l'impulsion du Premier ministre de l'époque, Tony Blair, et de son gouvernement, qu'a été publié dès 1999, au Royaume-Uni, un livre blanc qui a contribué à la naissance des « *What Works Centres* ». Aujourd'hui, neuf centres de ce type existent. Spécialisés dans des domaines variés (comme l'éducation des enfants défavorisés, la prévention de la criminalité, la promotion du bien-être ou l'amélioration de la qualité de vie des personnes vieillissantes), ils recensent et diffusent les dispositifs qui ont prouvé, *via* la recherche, qu'ils « fonctionnent » dans leur domaine respectif. Indépendants et portés généralement par une association, une fondation ou une université (à l'exception de deux centres publics), ils reçoivent des subventions publiques pour des financements d'une durée allant de trois à quinze ans.

L'Agence nouvelle des solidarités actives (Ansa) a étudié de près le fonctionnement des *What Works Centres* courant 2016, ce qui a donné lieu à un très intéressant rapport (1). « Le fait que les *What Works Centres* soient spécialisés présente plusieurs intérêts: cela leur permet de faire un recensement exhaustif et donc se positionner comme guichet unique d'accès à cette matière. Ils peuvent organiser une diffusion ciblée et adaptée aux professionnels du domaine », commente Ben Rickey, responsable de projet à l'Ansa et coauteur du rapport.

Grâce à des revues de littérature systématique, les centres britanniques transposent la recherche en enseignements, voire en recommandations concrètes, pour les professionnels et décideurs. La manière dont ils parviennent à accom-

pagner l'appropriation est remarquable. La plupart des centres ont ainsi élaboré des bibliothèques d'interventions interactives et faciles d'accès qui donnent une vision synthétique de la recherche, avec un classement des dispositifs selon leur efficacité, en tenant compte à la fois de leurs résultats, de la rigueur des évaluations réalisées et de leurs coûts.

Des outils pratiques et didactiques

« Contrairement à la France où le monde du transfert de la connaissance, avec les observatoires, est très orienté vers les décideurs nationaux, les *What Works Centres* britanniques sont très axés sur les professionnels. Ils conçoivent des outils pratiques et didactiques. Les acteurs de terrain peuvent aller sur le site Internet et en quelques minutes connaître toute la littérature sur une problématique donnée », souligne Ben Rickey.

Événements, formations, programmes d'essaimage... Les *What Works Centres* testent diverses méthodes de diffusion et d'essaimage inspirées de la science de l'application (« *implementation science* ») pour que les professionnels et les cadres locaux s'emparent aux mieux des enseignements de la recherche. Deux d'entre eux mènent aussi leurs propres expérimentations avec évaluation d'impact. Autant d'atouts qui pourraient inspirer la France, où un lieu de diffusion centralisé, unique et accessible, des expérimentations sociales fait cruellement défaut. ■

(1) « *What Works Centres* britanniques: quels enseignements pour des politiques fondées sur la preuve en France », Agence nouvelle des solidarités actives, mars 2017.

Pour aller plus loin

Rapports

- ➔ « *Ensemble accélérons! Accompagner les acteurs de l'innovation dans leur changement d'échelle* », rapport du SGMAP et du CGCET, déc. 2015
- ➔ « *De l'éducation à l'insertion: dix résultats du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse* », sous la direction de Jean Bérard et Mathieu Valdenaire, Institut national de la jeunesse et de l'éducation, La Documentation française, sept. 2014
- ➔ « *L'expérimentation sociale à l'épreuve du terrain – Un bilan d'une décennie d'expérimentations sociales en France* », Agence nouvelle des solidarités actives, mars 2014

Articles

- ➔ « *Le laboratoire des politiques publiques. Réflexions sur la Garantie jeunes* », Jules Simha, La Vie des idées, janv. 2017
- ➔ « *Apprendre des expérimentations aléatoires. Promesse de scientificité, complications pratiques, expériences historiques* », Agnès Labrousse, La Vie des idées, mars 2016
- ➔ « *L'expérimentation dans l'action publique. Usages, pratiques et jugements des acteurs* », Marie-Christine Bureau, François Sarfati, Jules Simha et Carole Tuchsirer, Revue Travail et Emploi, juill./sept. 2013
- ➔ « *L'expérimentation sociale aléatoire en France en trois questions* », Bernard Gomel et Évelyne Serverin, Revue Travail et Emploi, juill./sept. 2013

Sites Internet

- ➔ www.solidarites-actives.com: site de l'Agence nouvelle des solidarités actives
- ➔ www.experimentation.jeunes.gouv.fr: site du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse
- ➔ www.povertyactionlab.org/fr: site du laboratoire d'action contre la pauvreté J-PAL